

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2026

Date de la Convocation :
18 septembre 2026
Date de mise en ligne sur le
site internet : 6 octobre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Hervé BAUMONT – Jérémy BERNARD – Laurent BOISSEROLLES – Samuel BOURGEOIS – Christophe CADET – Anne CATRIN – Pauline CORDELIER-BOUHOURS – Lou COUILLEROT – Corinne CRETIN – Robert CREUX – Roland de BRETTEVILLE – Emmanuel de BROISSIA – Gérard DEGUY – Caroline DEMONGEOT – Emmanuel DONICHAK – Pierre DUVERNOIS – Michel FOIN – Hugues FOURNEY – Céline GERICAULT – Bernard GRIBELIN – Martial GRIBELIN – Michel JEANDET – Didier LENOIR – Marcel MARCEAU – Bernard MARCHAL – Michel MAROTEL – Bruno MATEOS-MARTIN – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Pascal NAUDET – Christiane PERRUCHOT – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – Gérard RAFFIOT – David RICHARD – Brigitte RIVIERE – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Pierrette TRIBOLET – Nicolas URBANO

Étaient excusés : François BOLOT – Christian CHARLOT – Franck GAILLARD – Dominique MATIRON – Laurent THOMAS.

Étaient absents : /

Ont donné pouvoir : Christian CHARLOT pouvoir à Nicolas URBANO – Laurent THOMAS pouvoir à Didier LENOIR

Suppléants présents : Frédéric GRANDCOLAS (*suppléant de Dominique MATIRON*) – Gilles MARCEL (*suppléant de Franck GAILLARD*) – Christophe NIVOIS (*suppléant de François BOLOT*)

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2026-04-07 : Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du pont du vélorail à Champagne

Vu l'avis favorable rendu par la Commission d'appel d'offres le 16 septembre 2026,

Le Président rappelle que le 7 août 2024, un camion a heurté le tablier du pont SNCF sur la RD30 à la sortie de Champagne sur Vingeanne, ce pont se situe sur le tracé de l'extension à venir du Vélorail de la Vingeanne.

Le tablier de l'ouvrage a été déposé et il convient de le remplacer.

Une réunion d'expertise s'est tenue le 2 octobre 2024 en présence du cabinet d'expertise ELEX (mandaté par Groupama-assureur de la Communauté de communes), la CCMF, l'assureur du camion, SNCF Réseau et le bureau de maîtrise d'œuvre MALECKI.

Sur recommandation de SNCF Réseau, la maîtrise d'œuvre du projet a été confié au Bureau d'études MALECKI.

Les délais d'exécution des travaux sont de 10 semaines et 16 semaines de préparation.

Un marché à procédure adaptée a été publié sur la plateforme marchés-sécurisés.fr le 18 juin 2026, la date de remise des offres était fixée au 31 juillet 2026.

7 offres ont été déposées :

- EST OUVRAGES
- FREYSSINET
- GAUDRY
- GRAGLIA
- BONGARZONE
- STYL RENOV
- THIVENT

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Notation
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-La liste des matériels affectés à la réalisation des travaux	10.0
2.2-La liste des personnels affectés à la réalisation des travaux	10.0
2.3-La qualification technique ainsi que la disponibilité des conducteurs de travaux et des chefs de chantier (Expérience, CV et technicité)	10.0
2.4-L'organisation générale du chantier : - Mesures sécuritaires adoptées pour les usagers ainsi que pour le personnel du chantier (3 points) - Phasage du chantier (4 points) - Planning prévisionnel (4 points) - Provenance des matériaux (3 points) - Gestion, évacuation et lieu de dépôt des déchets de chantier (2 points) - Protection de l'environnement (2 points) - Propreté du chantier (2 points)	20.0

Après analyse des offres, le classement des offres proposé par la Commission d'appel d'offres est le suivant :

Entreprises	Note prix / 50	Note technique / 50	Note totale /100	Classement
THIVENT	45.72	40.30	86.02	1
ESTOUVRAGES	44.68	40.50	85.18	2
GAUDRY	46.39	36.10	82.49	3
GRAGLIA	45.37	35.10	80.47	4
STYL RENOV	50.00	24.40	75.40	5
BONGARZONE	44.53	29.00	73.53	6
FREYSSINET	29.24	40.40	69.64	7

La Commission d'appel d'offres propose donc de retenir l'offre de l'entreprise THIVENT pour un montant de 146 049,60 € HT soit 175 259,52 € TTC.

Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre sont pris en charge par l'assureur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

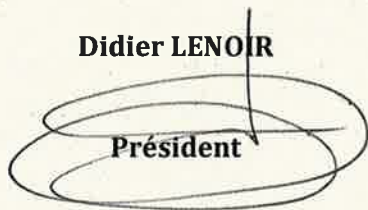
DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation du pont du vélorail à Champagne sur Vingeanne à l'entreprise THIVENT pour un montant de 146 049,60 € HT soit 175 259,52 € TTC.

AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 29 septembre 2026

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire


Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.